



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Basse-Terre, le

0-9 MAI 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**au titre des articles L 214-1 à L 214-6 et L 181-1 et suivants du code de l'environnement
sur la demande d'autorisation environnementale, relative aux travaux de dragage et de déroctage
du port départemental de Port-Louis, présentée par le Conseil Départemental**

Par arrêté SG-BCI du 9/05/23, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite **du jeudi 1^{er} juin au vendredi 30 juin 2023 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Ruddyse GIRARD, consultante en aménagement et développement local. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Port-Louis, siège de l'enquête publique. Le public pourra formuler ses observations, et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Port-Louis avant le **30 juin 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Port-Louis : **jeudi 1^{er} juin 2023, jeudi 8 juin 2023, jeudi 22 juin 2023, et vendredi 30 juin 2023 de 9 heures à 12 heures**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Port-Louis, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : monsieur ALBINA Richard (téléphone : 0690 49 72 23, 0590 80 91 31, adresse électronique : richard.albina@cg971.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale relative aux travaux de dragage et de déroctage du port départemental de Port-Louis, présentée par le Conseil Départemental.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Maurice TUBUL